

Compte rendu du conseil municipal

du

23 mai 2017

Excusés :

- Roméo Da Silva donne pouvoir à Nadège Mourgues
- Natacha Gaudin donne pouvoir à Didier Chalencon

ORDRE DU JOUR :

1- Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité :

- Par l'intermédiaire du syndicat d'électrification Haute Loire qui s'est associé à d'autres syndicats d'électrification et de l'UGAP, un appel d'offres a été lancé auprès des fournisseurs d'électricité.
- Le Conseil Municipal donne son accord pour présenter un dossier communal.

Groupement de commandes :

- Le Conseil Municipal donne son accord pour adhérer à un groupement de commandes porté par la Communauté d'Agglomération concernant la surveillance de la qualité de l'air.

2 - Commission d'Appel d'Offres :

Matériel pour la nouvelle école :

- 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres concernant le matériel pour la nouvelle école :
- C'est l'entreprise Papeteries Roux d'Yssingeaux qui est retenue pour un montant de 9 878,58 euros TTC.

Réhabilitation salle du Conseil et du couloir du haut du bâtiment de la Mairie:

- 3 entreprises ont répondu et c'est l'entreprise CETON qui a été retenue pour 2 928,35 euros TTC .

Aménagement de la cantine et de la salle de préparation au sein de la nouvelle école :

- 3 entreprises ont répondu et c'est l'entreprise ECOTEL qui a été retenue pour 6 746,84 euros TTC.

Téléphonie :

- les différents contrats téléphoniques doivent être revus pour générer des économies :
- l'entreprise TFC propose avec une modification de standard un regroupement de tous les différents abonnements (mairie, écoles, bibliothèque, poste, ADMR, différents portables des salariés ...); l'investissement serait de 6 241,85 euros TTC .
- Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

3 - Avenir du Pont Vieux :

- Cet élément important de notre patrimoine doit être restauré et mis en valeur ; une étude primaire a déjà été faite.
- Un projet de continuation de la voie verte Lavoute sur Loire jusqu'au Puy en Velay peut être envisagé.
- Une consultation de la population sera faite via le bulletin municipal prochain.
- L'aménagement du Pont Vieux ne pourra pas se faire au détriment d'autres travaux communaux, seulement en maîtrisant le coût des travaux et en ayant d'autres projets pour financer les travaux.
- Différentes aides seront demandées.
- Le Conseil Municipal donne son accord pour la continuation du projet.

4 - Installation des nouveaux compteurs électriques LINKY :

Benjamin Nouvet présente les caractéristiques de ce nouveau compteur

- Le changement des compteurs est **OBLIGATOIRE** et correspond à l'application d'une directive européenne datant de 2006 ; des essais ont été faits sur Tours et Lyon ; il permet d'adapter finement l'offre d'électricité avec la demande et simplifie les interventions (mise en route ou fermeture de compte par exemple).
- Le changement gratuit de compteurs sur notre commune se fera au cours du premier trimestre 2018.

5 - Organisation des élections législatives :

- Un tableau de la permanence lors des deux tours des élections législatives est présenté et mis à jour pour assurer le bon déroulement de ces deux journées.

QUESTION DIVERSES

Service civique :

- Le contrat service civique se termine fin juin 2017.
- Le Conseil Municipal donne son accord pour le recrutement d'un nouvel emploi civique à partir de la nouvelle rentrée scolaire.
- Un appel à candidatures va être lancé puisque la commune a un agrément pour trois ans.

Déménagement d'une classe :

- Pour des motifs sécuritaires et pour des problèmes de bruit, une classe devra être déménagée à partir du 31 mai dans l'ancienne salle de danse au Verdier.
- L'accueil se fera toujours au sein de l'école tel qu'actuellement.

Appellation de la nouvelle école :

- Une consultation sera lancée pour l'appellation de la nouvelle école.

Départ du Grand Trail du samedi 10 juin 2017 à 9 h 00 :

- Appel est fait aux volontaires disponibles ce jour là à partir de 6 h 30 pour mettre en place les différents stands pour le départ de la marche.
- Une nouvelle réunion de préparation a lieu le vendredi 2 juin à 20 h en salle de réunion de la mairie.